

Compte individuel (année :)**Employeur**

Nom (raison sociale) :

Forme juridique :

Adresse¹ :

Caisse de compensation des allocations familiales. :

Caisse de vacances :

Assurance accidents de travail :

.....

N° ONSS :

C.P. n° :

¹ Du domicile (personne physique) ou du siège social (personne morale).

Compte individuel (année :)**Travailleur**

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance:

Sexe :

Etat civil :

Personnes à charge² :

N° d'inscription à la sécurité sociale :

N° du contrat d'apprentissage :

Entré le : Sorti le :

N° registre du personnel³ :Fonction⁴ :Classification professionnelle⁵ :Nature du contrat⁶ :

Lieu d'occupation :

Rémunération

Montant de base :

Autres éléments constitutifs :

Périodicité de paiement :

² Sur le plan fiscal.

³ Pour autant qu'on ne soit pas soumis à la DIMONA.

⁴ C'est-à-dire la nature de la fonction exercée à titre principal.

⁵ La qualification professionnelle qui est attribuée au travailleur par l'employeur conformément aux clauses des conventions collectives de travail (c'est-à-dire la catégorie salariale).

⁶ Il faut préciser la nature juridique du contrat (contrat de travail d'ouvrier, d'employé, de représentant de commerce...).

Pér.	Désignation	Nombre	Désignation	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant
.....	Rémunération de base ⁷ Jours de travail effectif Jours non travaillés ⁸ et assimilés ⁹ Jours non assimilés ¹⁰ Hrs de travail normales Hrs de travail avec majoration ¹¹ Hrs suppl. avec sursalaires (sans récupération) Hrs suppl. avec sursalaires (avec récupération) ¹²	Montant heures de travail normales Montant heures avec majoration Montant heures supplémentaires Montant jours non travaillés Avantage(s) en nature éventuel(s)	Brut total Brut majoré ¹³ Sécurité sociale Imposable Montant sans sécurité soc. ¹⁴ Précompte	Net Autre paiement ¹⁵ Retenue(s) ¹⁶ Avantages en nature Net à payer
.....
Total trimestre	Jours de travail effectif Journées d'inactivité			Brut total Brut majoré Sécurité sociale		
.....		
Total annuel					Brut total Brut majoré Sécurité sociale Imposable Précompte		

⁷ Il faut indiquer le montant de la rémunération de base et l'unité de mesure appliquée (heure, jour, semaine, mois, pièce...).

⁸ Sont considérés comme jours de travail non effectués : les jours fériés, les petits chômages, les salaires garantis en cas d'incapacité de travail, les jours couverts par une indemnité de préavis... Il faut indiquer séparément le motif de chaque inactivité.

⁹ Sont considérées comme absences assimilées pour la sécurité sociale : jours de maladie après la période de salaire garanti, jours pour remplir les obligations civiles ou syndicales, les jours de grève, absences pour raisons familiales impérieuses (10 jours par année), jours de chômage pour motifs économiques... Il faut indiquer séparément le motif de chaque inactivité

¹⁰ Exemples : jours d'absence injustifiée ou jours d'absence pour convenance personnelle.

¹¹ Exemples : les heures effectuées la nuit sont payées avec un supplément.

¹² Il s'agit des heures « supplémentaires » dont la rémunération normale, conformément à l'article 9bis de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, est payée au moment de la récupération (le paiement est donc différé) ; quant au sursalaire, il est payé au cours de la période de paie où les heures « supplémentaires » ont été effectuées.

¹³ Le calcul des cotisations sociales des ouvriers se fait sur un salaire brut majoré à 108%.

¹⁴ Exemple : le paiement de la deuxième semaine de salaire garanti pour les ouvriers et certains employés.

¹⁵ Sont visés notamment : les remboursements de frais de transport et les frais de séjour.

¹⁶ Exemples : avances, amendes prévues au règlement de travail, saisie ou cession de rémunération.